

# IDENTITÉS ET POUVOIRS

Colloque Creis 2007

## De l'insécurité numérique à la vulnérabilité de la société

**E**n s'hybridant avec les télécommunications, puis avec l'audiovisuel, l'informatique a favorisé le développement des techniques d'information et de communication (TIC) et de la mise en réseau. Ces techniques qui se diffusent dans les espaces privés et publics, ont une caractéristique commune : elles individualisent / autonomisent autant qu'elles accroissent notre dépendance.

Elles paraissent séduisantes, modernes et facilitent notre vie au quotidien, nous permettant d'accéder à quantité d'informations. Mais en même temps, elles sont source de contrôle, de traçabilité et d'atteinte à la vie privée.

Elles permettent de rationaliser le travail, de sécuriser les transactions, de pérenniser la production. Mais jamais les systèmes d'information et de communication n'ont été aussi fragiles, rendant notre société extrêmement vulnérable comme jamais auparavant dans l'Histoire, par rapport à son infrastructure technique.

Au cours de son 14<sup>e</sup> colloque en juin 2007, le Creis a engagé un questionnement sur les ambivalences et les paradoxes des TIC axé sur les problèmes d'insécurité et de vulnérabilité.

Nous publions ici des versions actualisées de deux communications de ce colloque. « *L'un des enjeux souvent inaperçu de la question de la sécurité numérique est l'érosion rapide des différentes médiations sociales qui permettent aux grands systèmes techniques de fonctionner. Le principal risque est alors celui d'un décrochage avec la société réelle* », nous affirme Gérard Dubey au terme d'une enquête sur les conditions de mise en œuvre d'identification biométrique par la police aux frontières et les agents consulaires. Celle-ci

n'est pas vécue par les agents comme un système d'aide à la décision, comme elle est présentée mais plus comme un moyen de simplification, voire de déqualification de leur métier.

Les fichiers de données sur les personnes forment la matière première que les statisticiens et les chercheurs en sciences sociales étudient et manipulent en permanence. Pour eux, ces données sont vitales pour la connaissance de la société. Mais les personnes concernées, pour des raisons diverses, n'entendent pas que leurs données personnelles soient d'une façon ou d'une autre rendues publiques et mettent en doute les affirmations des organismes chargés de collecter ces données sur leur respect des lois (en particulier de la loi Informatique et libertés) et sur la mise en place de protocoles respectant la confidentialité.

Claude Poulain propose de « *faire appel à un organisme tiers capable d'expertiser la réalité des mesures de sécurité annoncées et d'en rendre compte* ». ■